



Madame la présidente,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le dernier acte de la concertation entre les différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger a eu lieu lors du séminaire du 20 mai dernier. Nous aurions apprécié en tant que fédération de parents d'élèves et en tant qu'administrateur de l'agence être destinataire du compte-rendu de ce séminaire d'autant que nous avons participé activement aux quatre ateliers. Nous avons malgré tout pu en prendre connaissance et devons avouer que nous sommes restés sur notre faim. Tout ça pour ça ! Nous notons toutefois, je cite, que « la demande de renforcement de la place des parents dans la vie des établissements et de l'opérateur a été relayée ». D'un naturel optimiste, nous espérons que cela se traduira par des avancées réelles qui régleront une fois pour toutes la place des parents mais aussi le déficit structurel de l'agence et attendons désormais les annonces présidentielles.

Mais il est évident que le Président de la République ne donnera que des grandes lignes : il convient par conséquent – et nous en avons déjà fait la demande lors du précédent conseil d'administration – de créer un groupe de travail au sein de l'AEFE afin que soient étudiées les recommandations du rapport des inspections générales et du rapport Cazebonne et qu'un calendrier de mise en œuvre de celles qui obtiennent un consensus et ne demandent aucun changement législatif soit défini.

D'ailleurs en parlant de groupe de travail, les mois de mai et juin ont été l'occasion de celui sur la mise en place de la réforme du lycée et du baccalauréat et celui sur l'ISVL. Comme à l'accoutumée, les fédérations de parents d'élèves n'ont pas été invitées à y participer. Nous dénonçons cette cogestion entre l'administration et les organisations syndicales et demandons instamment que les fédérations de parents d'élèves soient parties prenantes dès lors qu'elles sont concernées.

Nous faisons d'ailleurs la demande formelle que soient créés à la rentrée deux groupes de travail en plus de celui sur la réforme de l'AEFE :

- Un pour la révision de la circulaire sur les instances qui d'ailleurs a été modifiée – certes de façon marginale – sans consultation des fédérations de parents d'élèves ;
- Un pour la création d'une commission d'appel des décisions prononcées par le conseil de discipline d'un EGD comme il existe en France pour les EPLE.

Nous déplorons également que les décisions prises en comité technique – et notamment la carte des emplois – ne fassent pas l'objet d'une information aux administrateurs qui pour mémoire ne siègent pas tous, loin s'en faut, en CT. D'ailleurs, cette nouvelle carte des emplois pour 2020-2021 avec la fermeture de 98 postes d'expatriés est particulièrement préoccupante. En effet, dans une zone principalement impactée comme l'Afrique, il y a justement un besoin criant de formation initiale et continue et d'encadrement des personnels de droit local : qui va désormais s'en charger et dans quel cadre ? Les résidents payés en IMP ? Ne serait-il pas temps d'arrêter de bricoler et de dépoussiérer le

décret 2002-22 pour arriver à un statut unique des enseignants détachés comme le recommandait déjà la Cour des comptes en 2016 et plus récemment la députée Samantha Cazebonne ?

De plus, la suppression complète des postes d'enseignants expatriés dans les établissements conventionnés qui ont aujourd'hui des forts taux de participation à la rémunération des résidents et des écolages importants va faire dangereusement tendre leur aide nette vers zéro et s'interroger leurs organismes gestionnaires sur la pertinence du conventionnement. Il paraît essentiel qu'il y ait un rééquilibrage de la PRR à travers le réseau effectué dans le cadre d'une réflexion globale.

Par ailleurs, nous dénonçons toutes les pressions indues et anxiogènes mises sur nos enfants sous forme d'appels à la grève pendant les épreuves du brevet et du baccalauréat ou d'appels à la rétention des notes de ces examens. Il ne faut pas oublier que l'aggravation de la carence des moyens et les coupures de postes impactent d'abord et avant tout les familles pour qui cela se traduit par des augmentations d'écolages et un recours à des recrutés locaux qui n'ont pas toujours la formation adéquate. Le dialogue social doit primer sur les moyens de pression qui infligent une double peine à nos enfants. Et quel piètre exemple que de leur montrer que la fin justifie les moyens !

Finalement, nous exprimons notre déception sur la réforme du baccalauréat qui n'a pas pris en compte les spécificités de l'enseignement français à l'étranger, notamment pour la validation des enseignements de spécialité et l'enseignement de la langue nationale quand celui-ci est imposé par la législation locale.

Je vous remercie de votre attention.

François Normant
Président de la FAPEE